



Achat de voiture en état non conforme à l'annonce

Par **france85**, le **19/06/2009** à **11:19**

Bonjour,

J'ai dit à un particulier que j'achetais sa voiture, les papiers n'ont pas été faits, je me rends compte qu'il y a tromperie sur la marchandise, donc, je ne la veux plus. Sachant qu'elle est toujours en possession du vendeur, puis-je refuser de l'acheter?

Par **Tisuisse**, le **19/06/2009** à **11:32**

Bonjour,

De quels papiers s'agit'il ?

Exigez, avant toute transaction, le rapport du dernier contrôle technique. Si ce rapport a + de 6 mois, exigez un rapport de moins de 6 mois conformément aux obligations qui incombent au vendeur et rappelées dans le code de la route. Si le vendeur refuse ou fait la sourde oreille, n'achetez pas, refusez la transaction, c'est qu'il y a quelque chose que le vendeur veut cacher.

Par **france85**, le **19/06/2009** à **11:49**

merci de cette réponse, mais le problème ne vient pas du contrôle technique, mais d'ailleurs à savoir le prix de vente est bcp trop élevé, l'intérieur est très abimé ainsi que la carrosserie.

donc, étant donné que je n'ai rien payé et qu'il y a eu juste un accord verbal, puis-je me desister?

Par **Tisuisse**, le **19/06/2009** à **13:43**

Bien entendu, aucun écrit ne vous impose d'acheter la voiture. En fait, vous ne vous désistez pas, vous ne donnez pas suite à votre proposition d'achat. C'est tout.

Par **france85**, le **19/06/2009** à **14:18**

rebonjour, je vous remercie infiniment de cette réponse qui me donne pleinement satisfaction